

Formation MONNAIE, FINANCE, BALANCE DES PAIEMENTS

Programmes statistiques 2008

	Page
BANQUE DE FRANCE	
STATISTIQUES MONÉTAIRES	
Direction générale des études et des relations internationales-Direction des études et statistiques monétaires SASM.....	2
STATISTIQUES FINANCIÈRES	
Direction générale des études et des relations internationales-Direction des études et statistiques monétaires SESOF.....	4
STATISTIQUES ET ENQUÊTES NATIONALES SUR LES VALEURS MOBILIÈRES	
Direction générale des études et des relations internationales - Direction de la balance des paiements et Direction des études et statistiques monétaires	6
STATISTIQUES CONCERNANT LA MONNAIE FIDUCIAIRE, LES MOYENS DE PAIEMENT SCRIPTURAUX ET LES SYSTÈMES DE PAIEMENT ET DE TITRES	
Direction générale des Opérations - Direction des systèmes de paiement et des infrastructures de marché	8
STATISTIQUES CONCERNANT LES RELATIONS AVEC L'EXTÉRIEUR	
Direction générale des études et des relations internationales - Direction de la balance des paiements	10
STATISTIQUES CONCERNANT LE SYSTÈME PRODUCTIF	
Secrétariat général - Direction des entreprises	12
STATISTIQUES BANCAIRES	
Secrétariat général de la Commission bancaire	14
STATISTIQUES CONCERNANT LES ENQUÊTES DE CONJONCTURE	
Direction générale des études et des relations internationales - Direction des Enquêtes et des Publications Économiques	16
STATISTIQUES FINANCIÈRES TERRITORIALES	
Direction générale des études et des relations internationales - Direction des Enquêtes et des Publications Économiques	17
AUTORITÉ DE CONTRÔLE DES ASSURANCES ET DES MUTUELLES (ACAM).....	18
MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE, DES FINANCES ET DE L'EMPLOI	
Insee - Direction des statistiques d'entreprises	25
MINISTÈRE DU BUDGET, DES COMPTES PUBLICS ET DE LA FONCTION PUBLIQUE	
DGCP - Comptes nationaux des administrations publiques	26
DGCP - Secteur public local.....	30
MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR, DE L'OUTRE-MER ET DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES	
Direction générale des Collectivités locales (DGCL) - Département des études et des statistiques locales.....	34
Résumé des programmes statistiques 2004-2008	40

STATISTIQUES MONÉTAIRES

BANQUE DE FRANCE

- Direction générale des études et des relations internationales
 . Direction des études et statistiques monétaires (DESM-SASM)

1. Exposé de synthèse

Le format des statistiques monétaires est défini par deux règlements de la Banque centrale européenne n° BCE/2001/13 concernant le bilan consolidé des institutions financières monétaires et n° BCE/2001/18 concernant les statistiques sur les taux d'intérêt appliqués par ces établissements aux ménages et aux sociétés non financières. Ces règlements ont permis d'améliorer notablement la qualité des statistiques monétaires de la zone euro sur les trois points suivants : ventilation mensuelle des dépôts et crédits par catégorie d'agents du secteur privé (sociétés non financières, ménages, ISBLM), calcul des flux de crédits et de titres, harmonisation des données relatives aux taux d'intérêt bancaires.

La collecte des statistiques monétaires fait désormais l'objet d'un dispositif de surveillance portant sur la conformité des déclarations à la réglementation statistique de la BCE. Ce nouveau régime est décrit dans la communication BCE publiée au Journal Officiel de l'Union Européenne du 31 juillet 2004. Sa mise en application fait l'objet d'un texte réglementaire de la Banque de France (Décision n°2007-03 du Comité monétaire du conseil général du 3 octobre 2007).

2. Travaux nouveaux pour 2008

2.1. Les enquêtes nouvelles, les enquêtes renouvelées et toutes celles de périodicité supérieure à l'année

Néant

2.2. Exploitations nouvelles ou renouvelées de fichiers administratifs pour 2008.

Néant

2.3. Autres travaux statistiques nouveaux ou renouvelés pour 2008

- Promulgation du règlement de la BCE 2007/8 relatif aux statistiques sur actifs et passifs des fonds de placement (hors OPCVM monétaires) le 27 juillet 2007, publication au JO des Communautés Européennes le 11 août 2007 avec prise d'effet au 31 décembre 2008.
- Conclusion du processus de révision quinquennale des règlements de la BCE relatifs aux taux d'intérêt bancaires et au bilan monétaire (prise d'effet en 2009) et mise à jour du cadre réglementaire et opérationnel de la collecte statistique. Projet d'extension du dispositif de surveillance de la conformité des déclarations à la réglementation statistique de la BCE aux statistiques de taux d'intérêt bancaires.
- Promulgation du règlement relatif aux statistiques sur les véhicules de titrisation dans le cadre du projet BCE d'extension de la collecte aux « Autres intermédiaires financiers ».
- Transfert de la collecte trimestrielle de statistiques de dépôts-crédits des non résidents de la Direction de la Balance des paiements à la Direction des Études et statistiques monétaires et modernisation de la collecte des états comptables transmis par les établissements de crédit (cf. § 4, p11).

3. Opérations répétitives

- Bilan mensuel agrégé des IFM.
- Suivi trimestriel des opérations de dépôts, de crédit et de portefeuille titres des IFM, réparties par secteur/pays de la contrepartie ou par devise.

- Statistiques mensuelles sur les taux d'intérêt débiteurs et créditeurs des établissements de crédit.
- Statistiques trimestrielles de coût du crédit et calcul des taux de l'usure correspondants.
- Suivi quantitatif et qualitatif mensuel et trimestriel de la collecte statistique requise par la BCE. Le cas échéant, déclaration à la BCE des infractions à la réglementation sur la remise des états monétaires et des états de taux d'intérêt
- Agrégats mensuels et trimestriels sur les placements intermédiés
- Statistiques mensuelles ou trimestrielles sur la répartition de l'actif net des OPCVM, les souscriptions et les rachats de titres d'OPCVM.
- Correction des variations saisonnières de certaines séries.
- Développement de la diffusion de séries longues via Internet.

Sous la responsabilité du Service d'Ingénierie et de coordination statistiques (SICOS) :

- Enquête trimestrielle européenne sur la distribution du crédit bancaire (Bank lending survey).

4. Allègement de la charge statistique des entreprises

Le service participe aux travaux engagés en 2007 par la Banque de France dans le cadre d'un Comité de coordination des reportings et du projet SURFI (Système Unifié de Reporting Financier) en vue d'identifier les possibilités d'allègement et d'harmonisation des collectes et de préparer l'adoption d'une taxonomie XBRL pour les différentes remises des établissements de crédit sous réserve du respect des obligations fixées par les règlements statistiques de la BCE.

5. Aspects particuliers du programme 2008

5.1. Aspects régionaux et locaux

Néant

5.2. Aspects environnement

Néant

5.3. Aspects européens

- Transmission mensuelle ou trimestrielle à la BCE de données agrégées relatives aux IFM (encours et flux) en vue de l'élaboration des agrégats monétaires de la zone euro, ainsi que de données harmonisées relatives aux taux d'intérêt bancaires et aux émissions de titres.
- Transmission mensuelle ou trimestrielle à la BCE des statistiques d'infraction à la réglementation sur la collecte des états monétaires et de taux d'intérêt, dans le cadre de la surveillance des manquements susceptibles d'entraîner l'ouverture d'une procédure de sanction.
- Participation aux groupes de travail de la BCE sur les statistiques monétaires et bancaires.
- Diffusion en France des statistiques monétaires et bancaires de la zone euro enrichies de ventilations par État-membre.

6. Liste des publications

- Éléments mensuels concernant les évolutions monétaires dans la zone euro et en France ainsi que les taux d'intérêt bancaires et les flux d'opérations nouvelles de crédit en France (sur le site internet de la Banque de France)
- Annexes au Bulletin mensuel de la Banque de France (en version papier et sur le site internet de la Banque de France)
- Statistiques trimestrielles (sur le site internet de la Banque de France)

STATISTIQUES FINANCIÈRES

BANQUE DE FRANCE

- Direction générale des études et des relations internationales
 . Direction des études et statistiques monétaires (DESM-SESOF)

1. Exposé de synthèse

En 2008, divers travaux entamés précédemment devraient s'achever. En particulier, la refonte de la chaîne de traitement des statistiques d'émission/détention de titres devrait déboucher sur l'envoi à Eurostat en septembre 2008 de premiers résultats précisant notamment la ventilation par secteurs émetteurs des portefeuilles titres détenus par les différents secteurs suivis en comptabilité nationale. Par ailleurs, l'exploitation des comptes de résultat trimestriels des établissements de crédit devrait aboutir à la transmission à l'Insee en 2008 d'indicateurs trimestriels sur les intérêts reçus et versés, ventilés par secteur contrepartie, et sur les dividendes. Enfin, sera mise en place une procédure automatisée d'acquisition de données sur les assurances auprès de l'ACAM et de la FFSA.

2. Travaux nouveaux pour 2008

2.1. Les enquêtes nouvelles, les enquêtes renouvelées et toutes celles de périodicité supérieure à l'année

Néant

2.2. Exploitations nouvelles ou renouvelées de fichiers administratifs pour 2008

- Création d'une base de données sur le secteur des assurances à partir des documents collectés par l'ACAM et la FFSA afin notamment de répondre aux demandes de la BCE, visant une collecte plus complète et précoce sur les assurances et les fonds de pension.
- Étude de faisabilité sur la distinction de l'épargne retraite dans les réserves techniques d'assurance-vie, à partir de données de la FFSA et de l'ACAM.
- Refonte des programmes de traitement des opérations sur titres permettant l'établissement de séries dites de « qui-à-qui » (identification du lien entre le secteur émetteur et le secteur détenteur par catégorie de titre) utilisant notamment la nouvelle collecte unifiée auprès des conservateurs (« PROTIDE »).
- Intégration des nouveaux comptes de résultat trimestriels remis par les établissements de crédit pour l'élaboration au profit de l'INSEE d'un compte non financier trimestriel simplifié des institutions financières et le calcul des flux d'intérêt trimestriels dans le cadre du règlement CE 1161/2005 sur les comptes trimestriels non financiers par secteur institutionnel, ainsi que le calcul à partir de cette source de SIFIM annuels provisoires (achèvement prévu en 2008).

2.3. Autres travaux statistiques nouveaux ou renouvelés pour 2008

- Mise en œuvre de l'orientation de la BCE sur les comptes financiers de la zone euro, adoptée le 17 novembre 2005 afin de lever toutes les dérogations au quatrième trimestre 2008, en intégrant les critères de qualité définis par la BCE (ajustement des capacités/besoins de financement financiers et non financiers).
- Recherche des moyens de réduire à moyen terme à 80 jours les délais de transmission des comptes nationaux financiers, conformément aux orientations définies par le Comité des Statistiques de la BCE.
- Normalisation du classement des titres de créance : remplacement de la répartition obligations/titres de créances négociables par une répartition entre titres de durée initiale inférieure à 1 an et titres à plus d'1 an.

- Remplacement du tableau des financements et des placements par une publication trimestrielle sur les comptes financiers des agents non financiers et des assurances (avec identification des placements inclus dans l'agrégat monétaire M3).

3. Opérations répétitives

- Comptes nationaux non financiers annuels des institutions financières.
- Calcul des SIFIM annuels.
- Comptes nationaux financiers annuels et trimestriels de l'ensemble des secteurs.
- Transmission à Eurostat des comptes financiers trimestriels des APU et à l'INSEE des éléments de calcul de la dette publique annuelle et trimestrielle
- Publication trimestrielle sur les comptes financiers des agents non financiers, de la « note de conjoncture financière » et du « taux d'endettement des agents non financiers ». Publication mensuelle de l' « endettement intérieur total ». Publication annuelle du « taux d'intermédiation financière ».

4. Allègement de la charge statistique des entreprises

Suppression de l'enquête titres trimestrielle, fusionnée dans une collecte unifiée et exhaustive auprès des conservateurs, réalisée pour compte commun de la balance des paiements et des comptes nationaux financiers (cf. § 4 du chapitre sur les statistiques de valeurs mobilières).

5. Aspects particuliers du programme 2008

5.1. Aspects régionaux et locaux

Néant

5.2. Aspects environnement

Néant

5.3. Aspects européens

- Transmission à la BCE des données prévues par son Orientation du 17 novembre 2005 (WGMUFA). Travaux nouveaux liés à la levée des dérogations en décembre 2008 et à la mise en œuvre des critères de qualité définis par la BCE.
- Transmission à la BCE et à Eurostat des comptes nationaux financiers. Travaux nouveaux liés à la transmission obligatoire de comptes consolidés, y compris pour les titres, et à la transmission optionnelle d'un qui-à-qui complet pour toutes les opérations.
- Participation aux groupes de travail de la BCE sur les comptes financiers de l'union monétaire (WGMUFA) et sur les statistiques de finances publiques (WGGFS).
- Participation au groupe de travail d'Eurostat sur les comptes financiers (FAWG).
- Participation aux task force conjointes Eurostat-BCE sur les comptes financiers trimestriels des APU (TFQFAGG), sur la « collecte d'informations sur les assurances et les fonds de pension » et sur les « comptes non financiers trimestriels de secteurs » (TFQSA).

6. Liste des publications

Les comptes nationaux financiers annuels sont publiés sur les sites Internet de la Banque de France et de l'Insee. Ils sont commentés dans le cadre des publications de l'Insee (Insee Première) et de la Banque de France (bulletin mensuel). Les comptes financiers trimestriels, ainsi que les indicateurs macro financiers qui en sont dérivés, sont publiés sur le site de la Banque de France, de même que les analyses s'y rapportant.

STATISTIQUES ET ENQUÊTES NATIONALES SUR LES VALEURS MOBILIÈRES

BANQUE DE FRANCE

- Direction générale des études et des relations internationales
- Direction de la balance des paiements (DBdP-SERIB) et Direction des études et statistiques monétaires (DESM-SESOF)

1. Exposé de synthèse

Les statistiques de flux d'émissions et d'encours de titres (titres de dette et actions cotées) sont transmises mensuellement à la Banque centrale européenne (BCE).

Par ailleurs, les BCN sont engagées avec la BCE, dans le projet de base titres européenne, qui permettra d'échanger des informations titre par titre sur les titres émis ou détenus par les résidents de chaque pays de la zone euro.

Une rénovation du dispositif actuel de collecte sur les titres détenus par les agents économiques, y compris dans le cadre de la position extérieure, a été entreprise afin d'améliorer la qualité des statistiques disponibles et répondre aux exigences européennes (à la fois pour les comptes des administrations, les comptes nationaux et la position extérieure).

Un dispositif unifié et exhaustif de collecte trimestrielle auprès des conservations (établissements de crédit, entreprises d'investissement, émetteurs gérant les titres au nominatif pur) est mis en place. Dénommé « PROTIDE » (PROduction de statistiques de TItres en DEtention), il permet d'établir un « qui à qui » (ventilation par secteur émetteur des titres détenus par chacun des secteurs suivis) des opérations sur titres décrites dans les comptes nationaux financiers et d'asseoir le calcul de la position extérieure en titres à partir d'un recensement des stocks titre par titre, conformément aux prescriptions de la BCE. Le nouveau système intègre l'enquête trimestrielle sur les PEA bancaires et l'enquête annuelle sur le patrimoine en valeurs mobilières des personnes physiques.

La nouvelle collecte, dont le contenu a été défini début 2006, a été mise en production en juillet 2007.

2. Travaux nouveaux pour 2008

Néant

3. Opérations répétitives

Néant

4. Allègement de la charge statistique des entreprises

La mise en place de Protide autorise la suppression des enquêtes-titres actuelles à compter du 3^{ème} trimestre 2007 (cf. § 4 du chapitre sur les statistiques financières). En outre, seront supprimés certains états collectés par la direction de la balance des paiements relatifs au portefeuille propre des banques (état trimestriel E 24 en titres à titres) ou à celui de leur clientèle (état annuel E 26 donnant le détail des titres étrangers détenus par les banques en compte propre et des titres résidents détenus pour le compte d'une clientèle étrangère).

5. Aspects particuliers du programme 2008

5.1. Aspects régionaux et locaux

Néant

5.2. Aspects environnement

Néant

5.3. Aspects européens

- Transmission mensuelle à la BCE des statistiques sur les flux d'émissions et les encours de valeurs mobilières.
- Participation à la mise en place d'une base titres centralisée à la Banque centrale européenne.
- L'enquête mensuelle sur la détention de titres d'OPCVM monétaires (DTOM) et la collecte PROTIDE trimestrielle sont utilisées respectivement pour la confection des statistiques monétaires et pour l'élaboration des comptes financiers et de la position extérieure diffusés par la Banque de France et transmis aux instances européennes.

6. Liste des publications

Les résultats des différentes enquêtes trimestrielles et annuelles sont publiés sur le site Internet de la Banque de France. Une synthèse en est publiée au *Bulletin mensuel* de la Banque de France.

STATISTIQUES CONCERNANT LA MONNAIE FIDUCIAIRE, LES MOYENS DE PAIEMENT SCRIPTURAUX ET LES SYSTEMES DE PAIEMENT ET DE TITRES

BANQUE DE FRANCE

- Direction générale des opérations
- . Direction des systèmes de paiement et des infrastructures de marché

1. Exposé de synthèse

La direction des Systèmes de paiement et des Infrastructures de marché produit, selon diverses périodicités et à la demande, des statistiques relatives à la monnaie fiduciaire, aux moyens de paiement scripturaux (chèques, cartes bancaires, virements, monnaie électronique ...) et aux systèmes de paiement et de titres (français et appartenant à l'Eurosystème). Sont concernés les paiements de masse, les paiements de montant élevé ainsi que les systèmes de compensation et de règlement de titres.

Ces statistiques sont constituées à partir de données recueillies aussi bien en interne à la Banque de France qu'auprès d'autres institutions publiques et gestionnaires de systèmes de place (BCE, GSIT, STET, Euronext, LCH Clearnet SA, Euroclear France, GCB...) ou auprès des banques commerciales.

La partie publiée de ces statistiques est disponible sur le site Internet de la Banque de France (rubrique : Statistiques et enquêtes\Monnaie fiduciaire, moyens et systèmes de paiement).

Les statistiques relatives aux paiements de montant élevé sont produites de manière automatisée. Depuis la fermeture des chambres de compensation et la dématérialisation du traitement des chèques, les statistiques relatives aux paiements de masse sont, elles aussi, automatisées.

2. Travaux nouveaux pour 2008

2.1. Enquêtes vraiment nouvelles, enquêtes rénovées et enquêtes de périodicité supérieure à l'année

Pas d'autre projet à ce jour.

2.2. Exploitations nouvelles ou rénovées de fichiers administratifs pour 2008

Pas d'autre projet à ce jour.

2.3. Les autres travaux statistiques nouveaux ou rénovés prévus pour 2008

La Direction des Systèmes de Paiement et des Infrastructures de Marché a pour projet d'adapter le cadre de gestion de ses statistiques de surveillance au contexte des différents projets impactant les systèmes de paiement et de titres français (démarrage prochain des systèmes Target 2 pour les paiements de montant élevé, ESES pour le règlement-livraison de titres, STET/CORE pour les paiements de masse, et mise en place de SEPA).

3. Opérations répétitives

3.1 Enquêtes

Statistiques annuelles :

- sur la monnaie fiduciaire
- sur les cartes de paiement et de retrait
- sur les structures bancaires françaises
- sur les moyens de paiement scripturaux échangés en France (dans et hors système)

Statistiques mensuelles :

- sur les systèmes de paiement de montant élevé (dont des statistiques sur les titres mobilisés en garantie du crédit intrajournalier) ;
- sur les systèmes de paiement de masse ;
- sur les systèmes de compensation et de règlement de titres.

3.2. Exploitation de fichiers administratifs

Néant

3.3 Autres travaux

Néant

4. Allègement de la charge statistique des entreprises

Néant

5. Aspects particuliers du programme 2008

5.1 Aspects régionaux et locaux

Néant

5.2 Aspects environnement

Néant

5.3 Aspects européens

Transmission à la BCE d'indicateurs statistiques mensuels relatifs à la composante française à Target 2

- Transmission, tous les deux ans, des résultats de l'enquête sur l'activité de banque correspondante en France
- Participation à l'élaboration de la publication annuelle de la BCE portant sur les systèmes de paiement et les systèmes de compensation et de règlement de titres dans l'Union Européenne (Blue Book)

6. Diffusion des travaux

- Annexes au Bulletin mensuel de la Banque de France sur les systèmes de paiement de montant élevé en France et dans la zone euro et sur le système de paiement de masse français (disponible en version papier et sur le site Internet de la Banque de France).
- Éléments mensuels sur les systèmes de paiement de montant élevé et de masse et sur les systèmes de compensation et de règlement de titres (sur le site Internet de la Banque de France).
- Éléments annuels publiés sur le site Internet de la Banque de France :
 - sur la monnaie fiduciaire en circulation en France,
 - sur les moyens de paiement scripturaux échangés en France dans et hors système,
 - sur les cartes de paiement et de retrait,
 - sur les structures bancaires françaises.

STATISTIQUES CONCERNANT LES RELATIONS AVEC L'EXTÉRIEUR

BANQUE DE FRANCE

- Direction générale des études et des relations internationales
. Direction de la balance des paiements

1. Exposé de synthèse

La Direction de la balance des paiements collecte, par différents moyens (déclarations obligatoires des banques et des grandes entreprises, enquêtes...) traite et élabore des données sur l'ensemble des opérations entre les résidents et les non-résidents, afin d'établir la balance des paiements et la position extérieure de la France et de contribuer à celle de la zone euro. Le cadre méthodologique est déterminé au plan international et européen ; en revanche, la mise en œuvre des principes méthodologiques, c'est à dire le choix des modes de collecte et de traitement, reste pour l'essentiel de la responsabilité nationale.

Depuis l'introduction de l'euro fiduciaire et la mise en œuvre d'un seuil d'exemption de 12 500 euros le 1^{er} janvier 2002 (qui sera relevé 50 000 euros au 1^{er} janvier 2008), les difficultés conceptuelles et pratiques pour le maintien d'une collecte statistique de qualité représentent un défi accru. Le projet présenté ci-dessous a pour but de prendre en compte ces évolutions tout en permettant le maintien, voire l'amélioration, de la qualité des statistiques, ainsi qu'un allègement de la charge statistique pesant sur la collectivité nationale.

2. Travaux nouveaux pour 2008

2.1. Enquêtes vraiment nouvelles, enquêtes rénovées et enquêtes de périodicité supérieure à un an

Dans le cadre du groupe de travail du Cnis « Mesure des échanges internationaux de services », une enquête complémentaire aux déclarations directes des entreprises a été proposée. Suivant la recommandation de la formation et l'avis du CNIS, celle-ci, après avoir obtenu un avis d'opportunité favorable, devrait être présentée au Comité du Label début 2008 pour une mise en œuvre effective fin 2008.

L'enquête complémentaire sur les échanges internationaux de services (ECEIS) vise à collecter auprès d'environ deux mille entreprises des informations sur leurs échanges internationaux de service, décomposés par type de service et pays. Elle complétera les déclarations des 450 Déclarants Directs Généraux. Après des travaux préparatoires dans le cadre d'un groupe du CNIS en 2004 et des discussions européennes relatives au seuil de déclaration, une enquête pilote sera lancée au premier trimestre 2008 sur les données 2006 ou 2007 pour un démarrage en vraie grandeur fin 2008.

2.2 Exploitations nouvelles ou rénovées de fichiers administratifs pour 2008

Néant

2.3 Les autres travaux statistiques nouveaux ou rénovés prévus pour 2008

Une évolution du reporting assis sur les règlements intra-UE en euros se profile : les déclarations bancaires pour compte de la clientèle (aujourd'hui non dissociées des déclarations relatives aux opérations pour compte propre des banques) sont affectées par l'évolution des messages interbancaires dans le contexte de l'avancée du projet « SEPA » (construction d'un espace européen des moyens de paiements). Des simplifications de la nomenclature de collecte sur les opérations intra UE en euros ont d'ores et déjà été actées, avec introduction d'un code unique pour les paiements entrants, et une liste réduite de codes pour les sortants. Parallèlement, les opérations pour compte propre des banques devront faire l'objet d'un reporting distinct. Ces évolutions interviendront quand les systèmes de paiement auront basculé. Des travaux spécifiques devront être entrepris en liaison avec les agents déclarants. Une réflexion est en cours sur les nouveaux

outils et méthodes (sources alternatives, estimations) à mettre en œuvre pour pallier la perte d'informations issues des sources déclaratives.

Le recensement des portefeuilles auprès des conservateurs de titres va évoluer afin que l'élaboration de la position extérieure trimestrielle soit établie titre par titre conformément aux prescriptions de la BCE (voir, point 2.1 des statistiques et enquêtes sur les valeurs mobilières, la nouvelle enquête sur la détention de titres). La première transmission à la BCE interviendra en mars 2008.

3. Opérations répétitives

3.1 Enquêtes

- Enquêtes (SDT), (Vemp) et (EVE). Ces trois enquêtes sont réalisées par la SOFRES. SDT et EVE font l'objet d'un cofinancement avec la Direction du Tourisme
- Enquêtes « Investissements directs français à l'étranger » réalisée avec le Réseau de la Banque de France, « État 90 » sur les créances et engagements avec les non-résidents (affiliés et non affiliés) des entreprises non financières.

3.2 Exploitation de fichiers administratifs

« Stocks d'investissements directs étrangers en France » par utilisation du Fichier Bancaire des Entreprises (FIBEN) de la direction des entreprises du Secrétariat général de la Banque de France.

4. Allègement de la charge statistique des entreprises

Dans le cadre du transfert en 2008 de la collecte trimestrielle de statistiques de dépôts-crédits des non résidents de la Balance des Paiements à la DESM, la suppression des états de collecte 20 (état trimestriel des encours et créances et engagements en comptes de correspondants étrangers, comptes de trésorerie et d'opérations interbancaires) et 21 (état trimestriel des créances et engagements en comptes de clients non résidents avec ventilation par pays de résidence) devrait intervenir au mieux courant 2008.

De même, les états trimestriels (E 24) et annuels (E 26) remis par les banques, relatifs aux opérations sur titres sont également supprimés dans le cadre de la nouvelle collecte Protide.

Par ailleurs, la collecte mensuelle de flux de services auprès des Déclarants Directs Partiels, catégorie déclarant les opérations qu'elle réalise directement sur ses comptes étrangers, sera supprimée au début 2008. La collecte des positions financières (créances et dettes hors titres et hors crédits commerciaux) interviendra par ailleurs une fois par an et non plus mensuellement.

Enfin, dans le cadre de SURFI, la DBDP et le SGCB ont engagé conjointement des travaux de rationalisation et de rapprochement des collectes relatives aux créances bancaires consolidées (statistiques BRI) et aux engagements internationaux (états prudentiels BAFI 4130i et 4130)

5. Aspects particuliers du programme 2008

Les procédures d'évaluations de certaines lignes de la balance des paiements devront prendre en compte les conséquences de la mise en œuvre de SEPA (cf 2.3.)

6. Liste des publications

- Les chiffres de la balance des paiements et de la position extérieure de la France sont disponibles sur le site internet de la Banque de France.
- Articles dans le Bulletin mensuel de la Banque de France et rapport annuel de la balance des paiements et de la position extérieure de la France et annexes.

STATISTIQUES CONCERNANT LE SYSTÈME PRODUCTIF

BANQUE DE FRANCE

- Secrétariat général
 . Direction des entreprises

La Direction des entreprises est engagée dans des travaux servant principalement deux objectifs de la Banque de France : la connaissance des conditions de financement des entreprises, s'intégrant aux études du domaine monétaire ; la surveillance de la stabilité financière grâce aux études sur le risque de crédit.

Ces travaux sont menés sur les ensembles de données collectées et gérées par la Direction des entreprises : états comptables, événements judiciaires et marquants, restructurations, liens financiers, incidents de paiements sur effets de commerce, encours d'engagements des banques (Centrale des risques).

2. Travaux nouveaux pour 2008

2.1. Enquêtes vraiment nouvelles, enquêtes renouvelées et enquêtes de périodicité supérieure à un an

Pas de nouvelle enquête.

2.2. Exploitations nouvelles ou renouvelées de fichiers administratifs pour 2008

Sans objet

2.3. Les autres travaux statistiques nouveaux ou renouvelés prévus pour 2008

Pas de nouveau projet en 2008

La Banque de France gère une base de données de comptes consolidés. L'entrée en vigueur des normes IFRS pour l'exercice 2005 permettra de faire de nouveaux travaux statistiques sur les bilans des exercices 2005, 2006 et 2007.

3. Opérations répétitives

La Direction des entreprises réalise deux enquêtes spécifiques auprès des entreprises non financières :

- la première collecte des données comptables spécifiques pour constituer la Centrale de bilans ;
- la deuxième porte sur la durée d'utilisation des équipements productifs (DUE) ;

Ces enquêtes, ainsi que le fichier de données comptables Fiben, permettent de mener des études approfondies sur le système productif, et de fournir des statistiques systématiques par secteur et taille d'entreprises rendant possible le suivi de ces populations et la mise en situation de chaque entreprise.

3.1. Enquêtes

La Banque de France réalise chaque année par l'intermédiaire de son réseau de succursales une enquête sur la durée d'utilisation des équipements productifs (DUE) dans l'industrie. Elle porte sur 1500 entreprises environ. L'indicateur employé mesure le nombre moyen hebdomadaire d'heures de fonctionnement des équipements productifs. Les éléments recueillis permettent également d'analyser les composantes de la durée d'utilisation (effectifs, travail posté, arrêts) et les possibilités d'accroissement de la production. L'enquête 2007 a été simplifiée.

La collecte annuelle des données comptables spécifiques de la Centrale des bilans apporte un complément aux données fiscales afin de permettre une analyse méso - économique sur des concepts de la comptabilité nationale. Elle porte sur 30 000 entreprises environ. Cette collecte repose sur le volontariat des entreprises participantes. Outre les études spécifiques qu'elle permet, elle conduit à établir des statistiques de référence par secteur et taille.

3.2. Exploitation de fichiers administratifs

Néant

3.3. Autres travaux

L'Observatoire des entreprises réalise chaque année, au cours de l'été, une étude sur la situation des entreprises industrielles à partir des données de la Centrale de bilans sur l'année n-1 (10 000 bilans disponibles). Celle-ci fournit une analyse de la situation financière des entreprises. Les innovations apportées en 2007 (classes de taille, redressement de l'échantillon, l'appartenance à un groupe industriel) seront poursuivies.

L'évolution des délais de paiement et du crédit interentreprises est suivie grâce à un dossier statistique publié à l'automne. La Banque de France est chargée d'assurer le secrétariat de l'observatoire des délais de paiement réactivé à partir du mois de septembre 2006.

Les statistiques sectorielles annuelles fournissent une analyse sur l'activité, le financement et le risque, aux différents acteurs économiques : entreprises, banques, organismes professionnels.

4. Allègement de la charge statistique des entreprises

5. Aspects particuliers du programme 2008

5.1. Aspects « régionaux et locaux »

Néant

5.2. Aspects « environnement »

Néant

5.3. Aspects européens

La Banque de France a participé à la fondation de la base de données des comptes harmonisés BACH et la Centrale de bilans de la Banque de France l'alimente depuis l'origine pour les données françaises. La base BACH est maintenant étendue à l'ensemble des secteurs au niveau division.

La direction des Entreprises participe activement aux travaux du Comité européen des centrales de bilans. L'extension à d'autres pays, notamment les nouveaux entrants dans l'UE, est recherchée. Plusieurs groupes de travail poursuivront leurs travaux sur les activités suivantes :

- Construction de ratios sectoriels harmonisés sous forme de distribution dans chaque pays
- Étude comparée par pays des cashflows, des fonds propres et de la couverture des risques
- Étude de l'impact sur les bases de données des nouvelles normes comptables IAS
- Participation à la Task Force sur l'effet des nouvelles normes comptables sur les statistiques d'entreprises, notamment sur les grands groupes
- Travaux sur les méthodes d'analyse du risque de crédit

6. Liste des publications

- La liste des publications est disponible sur le site internet de la Banque de France ([www.banque-france.fr-publications et recherches/travaux de recherche de l'observatoire des entreprises](http://www.banque-france.fr-publications-et-recherches/travaux-de-recherche-de-l-observatoire-des-entreprises))

STATISTIQUES BANCAIRES

BANQUE DE FRANCE

- Secrétariat général de la Commission bancaire

1. Exposé de synthèse

La collecte statistique relative aux établissements de crédit est réalisée dans le cadre de la Base des Agents Financiers (BAFI), à la fois système de collecte prudentielle et nomenclature comptable. Cette dernière, opérationnelle depuis 1993, a connu peu de modifications importantes sur la période 1996-2005, à l'exception de l'introduction, en juillet 1998, des documents en euros, assortis notamment de délais de transmission des informations mensuelles sensiblement réduits.

Par ailleurs, le dispositif comptable et prudentiel a été élargi aux entreprises d'investissement, intégrées dans le champ du contrôle du Secrétariat général de la Commission bancaire. L'uniformisation de la nomenclature des documents comptables et prudentiels des entreprises d'investissement est réalisée depuis juin 2002.

L'adoption des normes comptables International Financial Reporting Standards (IFRS) a entraîné la mise en place de nouveaux états BAFI (bilan et compte de résultat sur base consolidée, notamment) avant la finalisation du projet COFINREP (cf. 2.3).

Le lancement, en 2006, du projet MOCIF (Modernisation de la Collecte d'Information Financière) devrait se traduire par un allègement des remises BAFI.

2. Travaux nouveaux pour 2008

2.1. Enquêtes vraiment nouvelles, enquêtes renouvelées et enquêtes de périodicité supérieure à un an

Néant

2.2. Exploitations nouvelles ou renouvelées de fichiers administratifs pour 2008

Néant

2.3. Les autres travaux statistiques nouveaux ou renouvelés prévus pour 2008

En 2008, dans le cadre du projet COFINREP (hors BAFI) qui vise à prendre en compte les nouveaux dispositifs comptables et prudentiels européens, de nouveaux états portant sur la solvabilité selon la nouvelle directive d'adéquation des fonds propres et les comptes consolidés aux normes IFRS seront disponibles et pourront faire l'objet d'exploitation statistiques, au mieux trimestrielle. Certains établissements de crédit ont déjà effectué des remises arrêtées au 30 juin 2007.

3. Opérations répétitives

Le SGCB collecte dans la BAFI les états comptables et prudentiels de diverses nature (situations, bilans, comptes de résultats...) et périodicité prévus par la réglementation. Il procède à des exploitations statistiques de ces documents qui font l'objet de publications, notamment dans le cadre du rapport annuel de la Commission bancaire et des « Analyses comparatives ».

3.1. Enquêtes

Néant

3.2. Exploitation de fichiers administratifs

Tous les états BAFI (bilan, compte de résultats, concours à l'économie...) sont susceptibles de faire l'objet d'une exploitation statistique.

3.3. Autres travaux

Néant

4. Allègement de la charge statistique des entreprises

Le projet SURFI vise à assurer l'harmonisation des reportings monétaires et bancaires en procédant à chaque fois que cela est possible à des allègements ou, le cas échéant, à des suppressions de doublons, notamment entre les remises statistiques et prudentielles

5. Aspects particuliers du programme 2008

5.1. Aspects « régionaux et locaux »

Néant

5.2. Aspects « environnement »

Néant

5.3. Aspects « européens »

Au sein du Comité européen des superviseurs bancaires (CEBS), deux groupes de travail se sont consacrés à la mise en place d'un nouveau cadre harmonisé de remises des informations de nature prudentielle, COREP (COmmon REPorting), et comptable FINREP (FINAncial REPorting).

6. Liste des publications

- Rapport annuel de la Commission bancaire ;
- Analyses comparatives Volumes I (Activité des établissements de crédit) et II (Résultats des établissements de crédit).

7. Suivi des travaux prévus au programme à moyen terme 2004-2008

Le projet informatique COFINREP prend en compte, depuis 2007, les flux issus des nouveaux états prudentiels (COREP) et comptables consolidés (FINREP).

STATISTIQUES CONCERNANT LES ENQUÊTES DE CONJONCTURE**BANQUE DE FRANCE**

- Direction générale des études et des relations internationales
- Direction des Enquêtes et des Publications Économiques

1. Exposé de synthèse

La Direction des Enquêtes et des Publications Économiques publie deux types d'enquêtes :

- ◇ des enquêtes de tendance, couvrant l'activité dans :
 - l'industrie (mensuelle), intégrant un volet trimestriel (investissement, trésorerie, marges),
 - le bâtiment et les travaux publics (trimestrielle),
 - le commerce de gros (trimestrielle),
 - les services marchands (mensuelle depuis octobre 2002, bimestrielle auparavant)
- ◇ une enquête statistique (centralisation mensuelle des chiffres d'affaires du commerce de détail) fournissant des indices en volume par produits et par formes de distribution.

2. Travaux nouveaux pour 2008

Néant

3. Opérations répétitives

- enquête mensuelles dans l'industrie et les services marchands
- enquêtes trimestrielles dans le BTP et le commerce de gros
- enquête mensuelle sur les chiffres d'affaires du commerce de détail

4. Allègement de la charge statistique des entreprises

Néant

5. Aspects particuliers du programme 2008

Néant

6. Publications

- Publication mensuelle de la « Vue d'Ensemble » et des chapitres sectoriels de l'enquête mensuelle de conjoncture sur le site internet de la Banque de France depuis septembre 2003.
- Mise en ligne de l'ensemble des séries de l'enquête mensuelle de conjoncture sur le site internet de la Banque.

STATISTIQUES FINANCIÈRES TERRITORIALES

BANQUE DE FRANCE

- Direction générale des études et des relations internationales
- . Direction des Enquêtes et des Publications Économiques

Il s'agit de statistiques mensuelles et trimestrielles (annuelles pour la centralisation du nombre de comptes), disponibles au niveau départemental ou du rayon d'action des succursales de la Banque de France et portant sur un certain nombre d'opérations enregistrées auprès des établissements de crédit et, le cas échéant, des institutions financières spécialisées (IFS), de La Poste, du Trésor Public et de la Caisse des dépôts et consignations.

À partir du second semestre 1997 et jusqu'en 2000, une opération de rénovation a été menée sur les centralisations :

- des dépôts et crédits,
- du nombre de comptes,
- des portefeuilles de valeurs mobilières,
- des crédits nouveaux à l'habitat,

à effet principalement d'améliorer la collecte, d'accélérer les délais de sortie des statistiques et d'affiner leur qualité.

Compte tenu de l'accord de la FBF, la DEPE reprend la publication de ses statistiques financières territoriales sur son site internet à partir des données collectées à fin juin 2007.

AUTORITE DE CONTRÔLE DES ASSURANCES ET DES MUTUELLES (ACAM)

Née de la fusion de la Commission de contrôle des assurances (CCA) et de la Commission de contrôle des mutuelles et des institutions de prévoyance (CCMIP), l'Autorité de contrôle des assurances et des mutuelles (ACAM), anciennement Commission de contrôle des assurances, des mutuelles et des institutions de prévoyances (CCAMIP) est une autorité publique indépendante dotée de la personnalité morale.

Elle est chargée de remplir les missions qui étaient dévolues jusqu'à présent à la CCA et à la CCMIP. Elle est à ce titre chargée de veiller à ce que les organismes pratiquant l'assurance, quel que soit leur statut juridique, respectent les dispositions législatives et réglementaires qui leur sont applicables ainsi que les engagements contractuels qui les lient à leurs assurés ou adhérents. Par le biais d'une commission spécialisée prévue par la loi de sécurité financière, elle exerce également le contrôle des mutuelles gérant des œuvres sanitaires et sociales.

Disposant des ressources constituées par la contribution versée par les organismes soumis à son contrôle, l'autorité arrête annuellement son budget sur proposition de son secrétaire général, qui exerce les responsabilités d'ordonnateur des recettes et des dépenses.

Pour appuyer sa mission de contrôle, l'ACAM collecte des informations auprès de l'ensemble des organismes qui relèvent de réglementations transposant les directives européennes en matière d'assurance. Quatre grandes catégories d'informations sont collectées :

- en tant que de besoin, des informations de toute nature auprès des organismes contrôlés
- des informations comptables, établies selon les règles fixées par le CRC.
- des états d'aide à l'analyse des comptes
- et des états statistiques n'ayant pas de finalité particulière en matière de contrôle prudentiel et collectées pour le compte de services statistiques ministériels.

Les trois dernières catégories d'informations sont collectées sur base déclarative, pour partie à date fixe, en application d'arrêtés présents dans le code des assurances, le code de la sécurité sociale ou le code de la mutualité. La dernière catégorie n'est prévue que par le Code de la mutualité.

Les informations collectées sur base déclarative présentent encore quelques différences selon les codes mais sont en voie de convergence.

Les organismes relevant du code des assurances sont les assureurs et réassureurs pour lesquels l'ancienne CCA publiait traditionnellement des séries statistiques (un peu plus de 400 organismes). Les organismes relevant du code de la sécurité sociale sont les institutions de prévoyance (66 organismes) et les institutions de retraite supplémentaire (80). Les organismes relevant du code de la mutualité sont les mutuelles (2000) dont 60% pratiquent des opérations relevant des directives européennes en matière d'assurance.

Pour ces dernières, la transposition des directives est récente et s'est accompagnée d'une refonte complète du plan comptable applicable ainsi que de la définition d'un jeu d'états d'aide à l'analyse des comptes.

La disponibilité de registres fiables de l'ensemble des organismes contrôlés est disponible depuis l'automne 2006.

La poursuite de la constitution d'une base de données administrative et financière fiable portant sur l'ensemble du secteur contrôlé se poursuit en 2007, ce qui devrait permettre de publier avant fin 2007 les séries publiées auparavant par la CCA, mais étendues à l'ensemble du périmètre « assurance » au sens européen du terme.

Ces séries sont présentées ci-dessous. Elles ont encore un caractère provisoire, la réflexion sur la manière de présenter des opérations telles que les dommages corporels, pratiquées par l'ensemble des opérateurs, de la manière la plus utile au lecteur non au fait des différences de nature juridique entre opérateurs n'étant pas achevée. Il en va de même pour la manière de restituer des informations sur les mutuelles gérant des œuvres sanitaires ou sociales et sur la manière de présenter les opérations de substitution.

Parmi les nouveautés figure la publication d'un état récapitulatif des placements affectés en couverture d'opérations dotées d'un privilège spécifique (PERP, branche 26, opérations de retraite professionnelle supplémentaire) qui permettra d'améliorer le niveau de connaissance sur des opérations parfois qualifiées de « fonds de pension ».

Les résultats européens des deux premières études d'impact demandées par la Commission européenne à l'ensemble des contrôleurs européens pour lui apporter un éclairage quantitatif dans le cadre de la préparation de la directive appelée Solvabilité II, menées en 2005 et 2006, ont été publiés sur le site de la structure regroupant l'ensemble des contrôleurs européens d'assurance et de pensions professionnelles (<http://www.ceiops.org>). Il est prévu que le résultat de la troisième étude d'impact réalisée à la fin juin 2007 sera aussi publié dans les mêmes termes.

Moyen terme

Bilan du moyen terme 2004-2008 :

L'année 2005 a été marquée, pour l'ACAM, par un effort conséquent de fiabilisation du répertoire des mutuelles appuyé sur la collecte systématique d'éléments d'états civil incontestables (statuts notamment) et par la mise en place d'un circuit de collecte à vocation exhaustive d'informations sur la situation financière à fin 2004.

Depuis la fin de l'année 2005 l'ACAM a fortement contribué à la définition et la mise en œuvre des trois premières études de la série d'études quantitatives d'impact demandées par la Commission européenne à l'ensemble des contrôleurs européens pour lui apporter un éclairage quantitatif dans le cadre de la préparation de la directive appelée Solvabilité II, dont le projet a été présenté en juillet 2007.

Il est prévu qu'une quatrième étude d'impact soit menée en 2008 sur des bases analogues.

Thèmes émergents :

L'ACAM réalise en tant que de besoin (et dès leur émergence) des enquêtes thématiques auprès du marché, qu'elle restitue ensuite sous forme de "conférences du contrôle".

En 2007 ont été ainsi traitées une enquête sur la "réassurance finite" en France, une enquête sur le "blanchiment", une enquête sur l'exposition aux titres "subprime".

Seuls les éléments non confidentiels de ces enquêtes font l'objet d'une restitution publique, beaucoup d'éléments prudentiels devant rester confidentiels.

Publications statistiques prévisibles de l'ACAM (pour 2008, donc comptes 2007)

I - RESULTATS COMPTABLES

Ce document contient les totalisations des états comptables remis par les entreprises soumises au contrôle de l'ACAM. Les totalisations concernent l'ensemble du marché pour tous les comptes et états publiés ; ainsi que, pour les comptes et états les plus importants, les groupes de sociétés suivants :

en assurance vie :

- sociétés anonymes ;
- sociétés d'assurance mutuelle (tontines comprises) ;

en assurance non-vie :

- sociétés anonymes et sociétés d'assurance mutuelle avec intermédiaires commissionnés ;
- sociétés d'assurance mutuelle sans intermédiaires commissionnés, mutuelles agricoles, sociétés mutuelles d'assurance

institutions de prévoyance :mutuelles pratiquant des opérations d'assurance :**TABLE DES MATIÈRES****1 – ORGANISMES PRATIQUANT DES OPERATIONS VIE****1-1 – Généralités**

Tableau récapitulatif

Liste des sociétés

1-2 – Totalisation des états comptables :

- Compte de résultat technique vie pour le total du marché et par groupe d'entreprises
- Compte de résultat technique non-vie (mixte) pour le total du marché et par groupe d'entreprises
- Compte de résultat non technique pour le total du marché et par groupe d'entreprises
- Proposition d'affectation du résultat pour le total du marché et par groupe d'entreprises
- Bilan pour le total du marché et par groupe d'entreprises
- Tableau des engagements pour le total du marché et par groupe d'entreprises
- Mouvement d'actif des placements pour le total du marché
- Etat récapitulatif des placements pour le total du marché et par groupe d'entreprises
- Etat récapitulatif des placements pour les contrats avec privilège spécifique (PERP, branche 26, et opérations de retraite professionnelle supplémentaire).
- Divers actifs et passifs - Bilan par devise pour le total du marché
- Résultat technique par catégories pour le total du marché et par groupe d'entreprises
- Résultat technique par catégories pour le total du marché (sociétés mixtes)
- Eléments d'exploitation - personnel pour le total du marché et par groupe d'entreprises
- Provisions et participations aux bénéficiaires en assurance sur la vie pour le total du marché et par groupe d'entreprises
- Etat C-1 pour le total du marché et par groupe d'entreprises
- Etat C-2 pour le total du marché et par groupe d'entreprises
- Etat C-3 pour le total du marché et par groupe d'entreprises
- Etat C-4 pour le total du marché et par groupe d'entreprises
- Etat C-5 pour le total du marché et par groupe d'entreprises
- Etat C-6 pour le total du marché et par groupe d'entreprises
- Etats C-10 et C-11 Dommages corporels pour le total du marché
- Etat C-13 Part des réassureurs dans les sinistres pour le total du marché
- Etat C-20 pour le total du marché et par groupe d'entreprises
- Etat C-31 pour le total du marché

Les états C-30 des sociétés mixtes sont totalisés avec ceux des sociétés non-vie.

1-3 – Encaissement des organismes par catégories comptables (affaires directes en France)

- Capitalisation
- Contrats individuels (ou groupes ouverts) d'assurance temporaire décès en francs ou devises
- Contrats individuels (ou groupes ouverts) d'assurance vie en francs ou devises à P. U. ou V. L. autres que des temporaires décès
- Contrats individuels (ou groupes ouverts) d'assurance vie en francs ou devises à primes périodiques autres que des temporaires décès
- Contrats collectifs en francs ou devises
- Contrats en unité de compte
- Contrats en points (branche 26)
- Acceptations en France (dommages corporels compris)

2 – ORGANISMES PRATIQUANT DES OPERATIONS NON-VIE**2-1 – Généralités**

Tableau récapitulatif

Liste des sociétés

2-2 – Totalisation des états comptables

- Compte de résultat technique pour le total du marché et par groupe d'entreprises
- Compte de résultat non technique pour le total du marché et par groupe d'entreprises
- Proposition d'affectation du résultat pour le total du marché et par groupe d'entreprises
- Bilan pour le total du marché et par groupe d'entreprises
- Tableau des engagements pour le total du marché et par groupe d'entreprises
- Mouvement d'actif - Produit des placements pour le total du marché
- Etat récapitulatif des placements pour le total du marché et par groupe d'entreprises
- Provisions techniques pour le total du marché et par groupe d'entreprises
- Bilan par devise pour le total du marché
- Résultat technique par catégories pour le total du marché et par groupe d'entreprises
- Eléments d'exploitation-personnel pour le total du marché et par groupe d'entreprises
- Etat C-1 pour le total du marché et par groupe d'entreprises
- Etat C-2 contrats pluriannuels pour le total du marché
- Etat C-2 pour le total du marché et par groupe d'entreprises
- Etat C-3 pour le total du marché et par groupe d'entreprises
- Etat C-4 pour le total du marché et par groupe d'entreprises
- Etat C-5 pour le total du marché et par groupe d'entreprises
- Etat C-6 pour le total du marché et par groupe d'entreprises
- *Etats C-10 et C-11*
- Dommages corporels
- Automobile (ensemble du marché et par groupes d'entreprises)
- Dommages aux biens
- Catastrophes naturelles
- R. C. générale
- Divers
- Sous-total affaires directes en France (ensemble du marché et par groupes d'entreprises)
- Construction
- Total affaires directes en France (ensemble du marché et par groupes d'entreprises)
- Acceptations
- *Etats C-12*
- Transports
- Construction
- Crédit et caution
- Total affaires directes en France
- Acceptations
- Etat C-13 pour le total du marché et par groupes d'entreprises
- Etat C-30 pour le total du marché (non-vie + mixtes)
- 2-3 - Encaissement des sociétés par catégories comptables (affaires directes en France)**
- Assurance de dommages corporels.
- Cette liste regroupe les sociétés non vie ; les sociétés vie et les sociétés mixtes.
- Assurance automobile
- Assurance de dommages aux biens
- Catastrophes naturelles
- Protection juridique, assistance et pertes pécuniaires diverses
- Assurance transports
- Assurance construction
- Crédit caution
- Acceptations en France
- Activité dans l'Union européenne (LPS et succursales)
- Activité hors de l'Union européenne

3 - SOCIETES DE REASSURANCE

3-1 - Généralités

Liste des sociétés

3-2 - Totalisation des états comptables

- Compte de résultat technique
- Compte de résultat non technique
- Proposition d'affectation du résultat
- Bilan
- Tableau des engagements

- Mouvement d'actif - Produit des placements (annexes 1-1, 1-2 et 2-1)
- Etat récapitulatif des placements (annexe 1-3 B)
- Bilan par devise (annexe 1-13)
- Eléments d'exploitation-personnel (annexe 2-3)
- Etat C-1
- Etat C-2
- Etat C-3
- Etat C-10 Sous-total acceptations en France
- Etat C-11 Total acceptations en France
- Etat C-12 Total acceptations en France
- Etat C-13 Part des réassureurs dans les sinistres

TABLEAUX DE SYNTHESE

Table des matières

1 - LES ENTREPRISES D'ASSURANCE

- 1 - 1 L'effectif à fin 2007
- 1 - 2 Les nouvelles entreprises de 2007
- 1 - 3 Les modifications intervenues en 2007
- 1 - 4 Les sociétés disparues en 2007

2 - LE VOLUME DES AFFAIRES ET LEUR REPARTITION ENTRE LES DIFFERENTS TYPES D'ENTREPRISES

- 2 - 1 Liste des sociétés totalisées en 2007
- 2 - 2 Evolution des primes d'assurance et de réassurance
- 2 - 3 Répartition des primes par forme juridique
- 2 - 4 Les sociétés vie et mixtes
- 2 - 5 Les sociétés non-vie
- 2 - 6 Les sociétés de réassurance

II – TABLEAUX DE SYNTHÈSE (pour 2008, donc comptes 2007)

Ce document constitue le prolongement de la publication « Résultats comptables ». Il :

- indique l'effectif des sociétés soumises au contrôle de l'ACAM ;
- récapitule les modifications administratives ayant affecté les entreprises d'assurance et de réassurance soumises au contrôle de l'ACAM ;
- fournit la liste des entreprises totalisées dans les publications de l'ACAM ;
- retrace l'évolution du marché français de l'assurance sur plusieurs années ;
- analyse l'évolution sur plusieurs années de la totalisation des sociétés contrôlées ;
- présente une analyse du résultat des différentes catégories d'opérations définies au plan comptable des assurances.

Ce dessous figure la table des matières de la version 2003, qui devra être adaptée aux évolutions réglementaires évoquées ci-dessus.

1 – LES ORGANISMES CONTRÔLÉS

- 1-1 – Effectif des organismes relevant de l'ACAM au 31 décembre 2007
- 1-2 – Entreprises entrant dans le champ du contrôle en 2007
- 1-3 – Modifications 2007 concernant les entreprises en activité
- 1-4 – Disparition de sociétés en 2007
- 1-5 – Evolution des primes ou cotisations

2 – LES SOCIÉTÉS VIE ET MIXTES CONTRÔLÉES

- 2-1 – Liste alphabétique des sociétés totalisées
- 2-2 – Répartition des primes par forme juridique de société
- 2-3 – Répartition des primes par taille de société
- 2-4 – Liste des sociétés dont les primes dépassent 250 M€
- 2-5 – Compte de résultat
- 2-6 – Bilan
- 2-7 – Marge de solvabilité
- 2-8 – Placements
- 2-9 – Représentation des engagements réglementés

3 – LES SOCIÉTÉS D'ASSURANCE NON-VIE CONTRÔLÉES

- 3-1 – Liste alphabétique des sociétés totalisées
- 3-2 – Répartition des primes par forme juridique de société
- 3-3 – Répartition des primes par taille de société
- 3-4 – Liste des sociétés dont les primes dépassent 250 M€
- 3-5 – Compte de résultat
- 3-6 – Les frais de fonctionnement
- 3-7 – Bilan
- 3-8 – Marge de solvabilité
- 3-9 – Placements
- 3-10 – Représentation des engagements réglementés

4 – LES INSTITUTIONS DE PREVOYANCE CONTRÔLÉES

- 4-1 – Liste alphabétique des institutions totalisées
- 4-2 – Répartition des primes par taille de société
- 4-3 – Liste des sociétés dont les primes ou cotisations dépassent 250 M€
- 4-4 – Compte de résultat
- 4-5 – Les frais de fonctionnement
- 4-6 – Bilan
- 4-7 – Marge de solvabilité
- 4-8 – Placements
- 4-9 – Représentation des engagements réglementés

5 – LES MUTUELLES PRATIQUANT DES OPERATIONS D’ASSURANCE CONTRÔLÉES

- 5-1 – Liste alphabétique des mutuelles totalisées
- 5-2 – Répartition des primes par taille de société
- 5-3 – Liste des sociétés dont les cotisations dépassent 250 M€
- 5-4 – Compte de résultat
- 5-5 – Les frais de fonctionnement
- 5-6 – Bilan
- 5-7 – Marge de solvabilité
- 5-8 – Placements
- 5-9 – Représentation des engagements réglementés

6- LES SOCIÉTÉS DE RÉASSURANCE FRANÇAISES

- 6-1 – Liste alphabétique des sociétés totalisées
- 6-2 – Répartition des primes par taille de société
- 6-3 – Liste des sociétés dont les primes dépassent 250 M€
- 6-4 – Compte de résultat
- 6-5 – Bilan
- 6-6 – Placements

7 - LES OPÉRATIONS VIE DES ORGANISMES CONTRÔLÉES

- 7-1 – Décomposition des primes des sociétés vie et mixtes par catégorie comptable
- 7-2 – Capitalisation
- 7-3 – Contrats individuels et groupes ouverts
- 7-4 – Contrats collectifs
- 7-5 – Contrats en unités de compte
- 7-6 – Contrats à privilège spécifique
- 7-7 – Acceptations en France
- 7-8 – Activité à l'étranger

8 - LES OPÉRATIONS D’ASSURANCE NON-VIE DES ORGANISMES CONTRÔLÉS

- 8-1 – Décomposition des primes ou cotisations non-vie par catégorie comptable
- 8-2 – Dommages corporels
- 8-3 – Assurance automobile
- 8-4 – Dommages aux biens
- 8-8 – Catastrophes naturelles
- 8-6 – Responsabilité civile générale
- 8-7 – Divers : protection juridique, assistance et pertes pécuniaires diverses
- 8-8 – Assurance transport
- 8-9 – Assurance construction
- 8-10 – Crédit-caution
- 8-11 – Acceptations en France
- 8-12 – Activité à l'étranger

9 - LES OPÉRATIONS DE RÉASSURANCE DES ORGANISMES CONTRÔLÉS

- 9-1 Compte de résultat technique des acceptations en France et des opérations de réassurance

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE, DES FINANCES ET DE L'EMPLOI
Insee
- Direction des statistiques d'entreprises

Statistiques sur les entreprises contrôlées par des entreprises non-résidentes

L'exploitation conjointe des informations produites par la statistique annuelle sur les entreprises et stockées dans la base de données individuelles Suse, et des données relatives aux groupes d'entreprises provenant de l'enquête Liaisons Financières (Lifi) permet de ventiler l'activité économique des entreprises selon différentes catégories. Par exemple, on peut distinguer les entreprises contrôlées par une entreprise non-résidente des entreprises contrôlées par une entreprise résidente et des entreprises n'appartenant pas à un groupe (non contrôlées). Ce critère de ventilation est combiné avec d'autres critères comme le secteur d'activité des entreprises, la taille des entreprises ou des sous-groupes contrôlés, l'origine géographique du pays de contrôle.

On se donne comme critère le contrôle direct ou indirect, en suivant les chaînes de contrôle selon les méthodes usuelles de la statistique des groupes. Ces statistiques sont disponibles depuis 1981.

Les données relatives aux années 1999 et suivantes ont bénéficié d'un complément de champ de l'enquête Lifi. En effet, celle-ci est une enquête à seuil, qui a pu être complétée depuis cette année de référence par l'utilisation des informations enregistrées par les greffes des tribunaux de commerce.

L'ensemble des variables du compte de résultat, du bilan ou de l'annexe des liasses fiscales peuvent ainsi être ventilées.

Ces statistiques sont établies en concertation avec les services statistiques ministériels producteurs de la statistique d'entreprises.

Ces statistiques sont également transmises à Eurostat et sont cohérentes avec les statistiques structurelles sur les entreprises.

L'année 2008 devrait voir aboutir l'enquête pilote sur les Inward FATS menée dans le cadre des travaux d'Eurostat. Cette enquête devra conclure quant à la faisabilité ou non de collecter des informations sur les flux d'importations-exportations des sociétés sous contrôle étranger en France et de la possibilité de discerner, au sein de ces flux, ceux qui sont réalisés en intra-groupe.

Dans la ligne du rapport Mucchielli, la direction des statistiques d'entreprises de l'Insee et la direction de la balance des paiements de la Banque de France se concertent pour aboutir à terme à la production de statistiques cohérentes en la matière, passant au premier chef par la mise au point d'un référentiel unique des groupes d'entreprises opérant en France.

MINISTÈRE DU BUDGET, DES COMPTES PUBLICS ET DE LA FONCTION PUBLIQUE
 - Direction générale de la comptabilité publique (DGCP)
 . Bureau des Comptes nationaux des administrations publiques

1. Exposé de synthèse

Le programme de travail du bureau 6C pour l'année 2008 est dominé par la première exploitation complète et exhaustive de la nouvelle comptabilité de l'Etat (LOLF) sur les exercices 2006 et 2007 en version finale. La mise en place de cette nouvelle comptabilité a non seulement des répercussions sur les traitements de comptabilité nationale spécifiques aux comptes de l'Etat ; mais aussi sur les traitements des autres sous-secteurs des administrations publiques à travers les relations financières entre l'Etat et les autres unités.

La mise en place d'une centralisation statistique et comptable commune aux différents utilisateurs des comptes des organismes publics et privés de sécurité sociale, des établissements publics nationaux, et des collectivités locales, permettra d'améliorer la traçabilité et la productivité des travaux du bureau 6C, mais demandera un aménagement de l'ensemble de nos chaînes informatiques.

Enfin, d'autres investissements sont poursuivis durant l'année 2008. Il s'agit d'une part de la régionalisation des dépenses de l'Etat dans le cadre d'un groupe de travail du CNIS, et de la construction de tableaux de passage entre les comptabilités des organismes publics et les agrégats de comptabilité nationale.

2. Travaux nouveaux pour 2008

2.1 la nouvelle comptabilité de l'Etat

La mise en place de la nouvelle comptabilité a non seulement des répercussions sur les traitements de comptabilité nationale spécifiques aux comptes de l'Etat ; mais aussi sur les traitements des autres sous-secteurs des administrations publiques à travers les relations financières entre l'Etat et les autres unités.

2.1.1 Les comptes non financiers de l'Etat

Pour le calcul du déficit et des opérations non-financières plus généralement, le « traitement cible » est l'exploitation de **la nouvelle comptabilité d'exercice de l'Etat** (en droits constatés) à partir des données de l'année 2006. Toutefois, elle ne sera pas mise en place dès la notification des ratios de finances publiques à la Commission européenne le 31 mars 2008 ou pour les comptes provisoires publiés en avril 2008.

En effet, l'utilisation de la nouvelle comptabilité de l'Etat nécessite au préalable des études comparatives entre les anciens et les nouveaux traitements qui ne pouvaient pas être menés avant les comptes semi définitif. D'autre part son utilisation nous oblige à rétablir la cohérence temporelle avec les années précédentes ou cette comptabilité n'était pas disponibles, en particulier au niveau du patrimoine d'ouverture.

Ainsi, le compte provisoire non financier 2007, et le compte semi définitif 2006, résulteront – comme c'est le cas actuellement – de l'exploitation de la comptabilité budgétaire de l'Etat et notre travail consistera dans cette première étape à retranscrire les traitements actuels à partir de la nouvelle nomenclature budgétaire (programmes, missions, actions) et comptable.

Dans une seconde étape, nous établirons des travaux comparatifs afin d'explicitier les modifications de traitements et leurs impacts sur les comptes non-financiers de l'Etat. Ces travaux seront menés en collaboration avec le département des comptes nationaux de l'Insee. Ces travaux pourraient déboucher sur la réalisation d'un compte semi-définitif 2007 à partir de la comptabilité de l'Etat en droits constatés, à condition que le résultat ne laisse pas apparaître de ruptures de séries inexpliquées. En effet la comptabilité nationale se doit de privilégier avant tout la cohérence temporelle, pour une bonne estimation des évolutions.

2.2 Exploitation de la centralisation des comptabilités des établissements publics nationaux

La mise en place d'une centralisation des comptes des établissements publics permettra de progressivement dématérialiser la collecte des organismes divers d'administration centrale (ODAC) en particulier pour ceux qui ne nécessitent pas de traitements particuliers (universités, écoles, etc.).

De même la mission de refonte de la comptabilité des organismes de sécurité sociale vise à alléger la charge statistique pesant sur les organismes publics et privés de sécurité sociale en mettant en place une centralisation statistique et comptable.

Enfin les comptabilités de l'ensemble des collectivités locales et des hôpitaux sont à présent centralisées dans un info centre de la DGCP situé à Clermont Ferrand.

L'ensemble de ces informations doivent être mobilisés pour améliorer la traçabilité et la productivité des travaux du bureau 6C. Ceci demandera un aménagement de l'ensemble de nos chaînes informatiques.

2.3 La régionalisation des dépenses de l'Etat

Un groupe de travail du CNIS « *Mesure des dépenses de l'Etat à l'échelle territoriale* » a été créé en mars 2007, et un mandat a été approuvé donné par le bureau du CNIS. Ce groupe de travail est présidé par Monsieur Yvon Ollivier, Inspecteur général des finances et ancien Préfet de région. Le bureau 6C participe à ce groupe de travail notamment en tant que rapporteur. Un rapport d'étape a été présenté en septembre 2007 à la formation « *Statistiques et régionales et locales* ».

Pour 2008 les travaux devrait conduire à une réflexion sur les concepts, le choix de thématiques prioritaires et la mise en place de méthodes d'utilisation des données. Concrètement, le groupe de travail devrait pour voir mettre à disposition des utilisateurs un kit méthodologique.

3. Opérations répétitives

Le bureau 6C « Comptes nationaux des administrations publiques » élabore pour le compte de l'Insee, les comptes nationaux (provisoire, semi-définitif, définitif) et régionaux des Administrations Publiques (collectivités locales). Il fournit à la Banque de France et à l'Insee des données trimestrielles sur les comptes financiers et non financiers des APU. Il est prestataire de services pour de nombreux comptes satellites : Environnement, Transport, Défense, Education, Santé, Action sociale. Il fournit des informations détaillées aux comptables nationaux des DOM et des COM (Nouvelle Calédonie et Polynésie).

4. Allègement de la charge statistique des entreprises

Les comptes nationaux des administrations publiques font appel à des données administratives uniquement. Toutefois un ensemble de travaux visent à alléger la charge statistique pesant sur les organismes publics et privés de sécurité sociale, sur les établissements publics nationaux, et sur les collectivités locales, en mettant en place une centralisation statistique et comptable commune aux différents utilisateurs de ces comptes : direction de la sécurité sociale, comptables nationaux, direction du budget.

5. Aspects particuliers du programme 2008

5.1. Aspects « régionaux et locaux »

Un groupe de travail du CNIS « *Mesure des dépenses de l'Etat à l'échelle territoriale* » a été créé en mars 2007, et un mandat a été approuvé donné par le bureau du CNIS. Ce groupe de travail est présidé par Monsieur Yvon Ollivier, Inspecteur général des finances et ancien Préfet de région. Le bureau 6C participe à ce groupe de travail notamment en tant que rapporteur. Un rapport d'étape a été présenté en septembre 2007 à la formation « *Statistiques et régionales et locales* ».

Pour 2008 les travaux devraient conduire à une réflexion sur les concepts, le choix de thématiques prioritaires et la mise en place de méthodes d'utilisation des données. Concrètement, le groupe de travail devrait pour voir mettre à disposition des utilisateurs un kit méthodologique.

5.2. Aspects « environnement »

Dans la nomenclature fonctionnelle européenne des administrations, un poids important est consacré à l'environnement. Les comptes nationaux des administrations publiques sont disponibles depuis 2000 selon cette nomenclature détaillée. La collaboration avec l'IFEN se poursuit.

5.3. Aspects « européens »

Les points évoqués sont cohérents avec le thème 40 (« comptes économiques annuels ») du programme à moyen terme d'Eurostat 2003-2007. La plupart des prestations nationales, régionales, annuelles et trimestrielles et en ventilation fonctionnelle, assurées par le bureau 6C en matière de comptabilité nationale, sont régies désormais par des règlements communautaires. L'Insee assure en général l'interface avec Eurostat. Depuis 2000, la DCGP participe, en collaboration avec la Banque de France, au groupe de travail copiloté par Eurostat et la BCE sur la mise en place des comptes trimestriels financiers des administrations publiques.

6. Liste des publications

La DGCP collabore à la rédaction d'un quatre pages (Insee Première) sur les Administrations Publiques publié en mai.

7. Suivi des travaux prévus au programme à moyen terme 2004-2008

Opérations	Unité	Prévision	Observations	Suivi
Elaboration des comptes nationaux annuels des Administrations Publiques en base 2000	CP/6C	Publication au printemps 2005		Achevé
Raccourcissement des délais du semi-définitif	CP/6C	Avant juin 2005		En cours
Mise en place de la LOLF	CP/6C			En cours / prévu pour 2008
Régionalisation des comptes nationaux non financiers de l'Etat	CP/6C		Création d'un groupe de travail	En cours Prévu pour 2008.
Comptes nationaux trimestriels complets des APU	CP/6C	Avant 2005, comptes consolidés complets en collaboration avec l'Insee et la Banque de France		Achevé 1 ^{ère} livraison le 31 décembre 2005.
Rénovation des procédures informatiques	CP/6C		En attente de la stabilisation de certains systèmes d'information (Etat, établissements publics nationaux).	Réflexion en cours

Publication infra-annuelle d'indicateurs de finances publiques et de tableaux de passage.	CP/6C		Publication dans le rapport de la CCSS d'un tableau de passage entre le solde des caisses du régime général et la capacité de financement des ASSO..	En cours
---	-------	--	--	----------

MINISTÈRE DU BUDGET, DES COMPTES PUBLICS ET DE LA FONCTION PUBLIQUE

- Direction générale de la comptabilité publique
 - . 5^{ème} Sous-Direction – Secteur public local
 - .. Bureau 5A Pilotage et maîtrise d'ouvrage du système d'information
 - ... Secteur valorisation des données du secteur public local

Projet non validé à la date de publication du programme Monnaie, Finance, Balance des paiements. Ci-dessous avant-projet fourni en juillet 2007.

1. Exposé de synthèse

Le domaine de compétence est le suivant : ensemble des comptes des collectivités territoriales et des établissements publics locaux, secteurs du logement social, de la santé et des établissements sociaux ou médico-sociaux.

Les orientations en matière de communication de données financières sur le secteur public local sont les suivantes :

1.1 Des orientations à caractère général :

- *Mise à disposition d'informations de meilleure qualité dans des délais plus courts ou maintenus : les informations de conjoncture 2006, arrêtées au 30 septembre 2006 ont été communiquées à la presse dans le courant du mois de novembre 2006 et mises en ligne simultanément sur Internet ; le gain en terme de rapidité de communication a été capitalisé. Les informations de conjoncture arrêtées au 31 décembre 2006 ont été communiquées à la presse et mises simultanément sur Internet en juin 2007.*
- *Meilleure qualité des données de référence : ces données de fin d'exercice continuent à être centralisée rapidement au cours des premiers mois de l'exercice suivant sachant que cette centralisation concerne près de 160 000 comptabilités.*
- *Plus grande aptitude à diffuser des données de référence à la fois au réseau des services déconcentrés du Trésor, aux partenaires institutionnels (autres administrations), au grand public ; les publications plus régulières, plus « fraîches » et mieux documentées avec pour les spécialistes, des notices méthodologiques et la possibilité d'obtenir rapidement des fichiers, donnent une meilleure visibilité externe de la tenue des comptes, comme l'attestent les meilleures couvertures de la presse spécialisée et une demande d'information en forte croissance ;*

1.2 Des orientations spécifiques pour chaque collectivité :

- *Les outils d'analyse sont dans le même temps améliorés, étendus (régions en 2004, départements en 2005, établissements sociaux et médico-sociaux et SDIS en 2006) progressivement à l'ensemble des collectivités et établissements publics locaux et une démarche d'analyse prospective a été engagée pour toutes les catégories de collectivités.*
- *L'extension de la consolidation des comptes (budget principal + budgets annexes) est effective pour les départements et pour les Groupements à Fiscalité Propre.*

2. Travaux nouveaux pour 2008

Consolidation : *les travaux de consolidation du premier cercle (budget principal + budgets annexes) déjà conduits pour les communes de plus de 10.000 habitants et les groupements à fiscalité propre seront confirmés pour les départements et étendus à chaque fois que cela sera possible aux autres collectivités (régions, hôpitaux).*

L'agrégation territorialisée : Si la consolidation sous-tend un lien juridique entre les entités analysées, l'agrégation territorialisée s'intéresse à l'analyse de toutes les collectivités (avec ou sans lien juridique entre elles) qui vont œuvrer sur un territoire donné

3. Opérations répétitives

Les travaux listés ci-après font l'objet de publications spécifiques assurées par la 5^{ème} Sous-direction

3.1. Comptes définitifs des collectivités territoriales et des établissements publics locaux (hors secteur hôpital et secteur du logement social)

Les publications élaborées à ce titre sont assurées par la DGCP. Elles sont publiées jusqu'au 31/12/2007 à la Documentation française, qui les distribue par l'intermédiaire de son réseau de succursales et certaines librairies universitaires. Les publications sont également disponibles au Centre national de documentation du Trésor public (adresses postale et télématique précisées au point 5 ci-après).

Les informations sont également consultables sur le serveur internet du MINEFI, dans des conditions précisées ci-après. Elles ont été rendues plus accessibles aux décideurs locaux par la création, fin 2002, d'un espace dédié au secteur public local. A l'avenir, la communication de toutes les brochures au travers de ce site sera privilégiée. En effet, on décompte environ 180 000 visiteurs par trimestre et surtout, le site est relayé par une lettre d'information électronique qui comptait au 31/03/2007 plus de 41 000 abonnés parmi lesquels 28 000 élus et fonctionnaires territoriaux.

3.1.1 Les comptes des Communes: Une synthèse annuelle est publiée. Les derniers comptes disponibles sont ceux de 2005. Le niveau d'information est identique à celui délivré par l'ancienne publication « papier » (ex tome 2 des comptes des communes). Le serveur offre également des informations synthétiques relatives à l'ensemble des communes françaises. Les données individuelles 2005 de l'ensemble des communes sont également consultables sur internet.

3.1.2 Les comptes des Départements et les comptes des Régions : chacune de ces brochures comprend une synthèse de la situation par type de collectivités, les fiches individuelles de situation financière présentant les comptes des collectivités sont disponibles sur le site Internet dédié. Dernière parution : comptes 2005 publiés en juin 2007 pour les régions et pour les départements. Ces éléments sont également consultables sur le site du MINEFI. La synthèse des comptes 2006 sera normalement disponible sur le site avant le 31 décembre 2006. Les données individuelles des départements et régions sont désormais seulement disponibles sur internet.

3.1.3 Les comptes des établissements publics locaux (intercommunalité et autres EPL) : La synthèse des données 2005 est disponible et les comptes individuels 2005 des communautés urbaines, des communautés d'agglomération et syndicat d'agglomération nouvelle sont en ligne sur le site.-

3.2. Informations et Publications du secteur Santé, Social et médico-social

3.2.1 Les comptes des établissements publics de santé : une synthèse annuelle globale accompagnée en seconde partie d'éléments chiffrés régionaux, de même qu'une série de ratios comptables significatifs, présentée par catégorie d'établissement sur une série rétrospective de 1999 à 2003 a été publiée en 2005.

3.2.2 Les comptes des établissements publics sociaux et médico-sociaux : Il est prévu de publier une synthèse annuelle globale. Celle-ci est complétée en seconde partie d'éléments chiffrés régionaux, de même qu'une série de ratios comptables significatifs, présentée par catégorie d'établissement.

3.3. Informations de conjoncture

Les éléments de conjoncture communale départementale, régionale, intercommunale et hospitalière ont été fusionnés en 2004 pour apporter une appréciation plus globale du secteur public local. Cet enrichissement a été poursuivi en 2005 et 2006 pour pouvoir incorporer les données relatives au secteur social et médico-social.

La note de conjoncture est désormais réalisée à partir de la totalité des comptes du secteur public local et non plus à partir d'un échantillon représentatif.

Les éléments concernent le suivi de l'exécution budgétaire et comptable à partir de l'évolution en pourcentage des principaux postes de recettes et de dépenses (personnel, mouvements sur encours de dette, fiscalité, dotations et compensations, dépenses réelles d'investissement).

L'analyse des informations recueillies est publiée deux fois par an, courant novembre de l'année N (données de N au 30/09/N et courant mars N+1 (éléments au 31 décembre N journée complémentaire au 31/01/N+1 incluse).

Ces publications sont consultables sur le serveur internet du MINEFI. Ces informations sont présentées en priorité à la presse spécialisée qui suit l'actualité du secteur public local.

4. Allègement de la charge statistique des entreprises

(Sans objet, au titre des comptes des collectivités locales)

5. Aspects particuliers du programme 2008

5.1. Aspects régionaux et locaux

Les travaux relatifs à une approche agrégée régionalisée des Finances locales se poursuivent. Ces travaux sont entrepris en liens étroits avec l'Insee.

En parallèle, est développée l'approche dite de l'agrégation territorialisée, déjà évoquée.

5.2. Aspects approche politique publique

Dans le cadre des partenariats noués avec certains ministères techniques, les données thématiques sont mises à disposition des services d'études de ces ministères (Équipement, environnement...).

Une démarche systématique d'approche par politique publique a été entreprise à chaque fois que cela sera possible, en partenariat avec les ministères techniques compétents.

5.3. Aspects « européens »

Sans observations pour 2007.

6. Liste des publications de la DGCP

Nature des données	Forme du document et Périodicité	Base de travail
Secteur des collectivités territoriales et des établissements publics locaux :		
A) Informations de conjoncture		
Communes, Départements, Régions, groupements à fiscalité propre et établissements publics de santé et établissements publics sociaux et médico-sociaux	<i>A compter de juin 2001, publications en une brochure unique et dématérialisée, Premières tendances des finances locales (30/09) et Premiers résultats N-1 des finances locales (31/12). A compter de l'exercice 2005, enrichissement avec les données relatives aux établissements publics sociaux et médico-sociaux</i>	<i>Intégralité des comptes des collectivités et établissements publics locaux concernés.</i>
B) Comptes définitifs		
Les comptes des communes	<i>brochure annuelle – dématérialisée à compter de 2008.</i>	<i>résultats définitifs</i>
Les comptes des départements	<i>brochure annuelle qui sera enrichie à compter de l'exercice 2005 avec les comptes des SDIS. dématérialisée à compter de 2008.</i>	<i>résultats définitifs</i>
Les comptes des régions	<i>brochure annuelle. dématérialisée à compter de 2008.</i>	<i>résultats définitifs</i>
Les comptes de l'intercommunalité et des établissements publics locaux	<i>brochure annuelle. dématérialisée à compter de 2008.</i>	<i>résultats définitifs</i>
Les comptes des établissements publics de santé	<i>brochure annuelle. dématérialisée à compter de 2008.</i>	<i>résultats définitifs</i>
Les comptes des établissements sociaux et médico-sociaux	<i>brochure annuelle dématérialisée à compter de 2008.</i>	<i>résultats définitifs – A partir de 2005</i>

Ouvrages et informations disponibles au Centre national de documentation du Trésor public, immeuble « Michel Ange », 17 bd du Mont d'Est, 93192 Noisy le Grand ; tel 01 41 67 41 67, mél : doccndt@cp.finances.gouv.fr.

Consultations sur le site internet du MINEFI dédié à la gestion locale : www.colloc.minefi.gouv.fr

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR, DE L'OUTRE-MER ET DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

- Direction générale des collectivités locales (DGCL)
 . Département des études et des statistiques locales

1 . Exposé de synthèse

Le département des études et statistiques locales recueille, contrôle, traite et analyse de l'information essentiellement de source administrative pour mettre à disposition des utilisateurs les statistiques et indicateurs sur les collectivités locales. Les travaux prévus pour l'année 2008 porteront essentiellement sur l'amélioration de l'analyse, de la mise en forme et de la valorisation d'informations déjà actuellement disponibles ou potentiellement disponibles, et sur l'adaptation des traitements à de nouvelles présentations de cette information. On poursuivra les expériences visant à offrir la possibilité de disposer d'indicateurs avancés ou des premières tendances sur les évolutions des finances locales ou de la Fonction publique territoriale. Les circuits d'acquisition et de contrôle des données feront l'objet d'un examen visant à rationaliser et raccourcir les procédures par une extension du recours aux données déjà dématérialisées. Une extension des préoccupations aux synthèses et études à caractère thématique et/ou rétrospectif fait partie des objectifs.

Dans le domaine des **finances locales**, l'effort portera particulièrement sur la qualité de l'analyse et de la présentation de l'information : pertinence et clarté de la diffusion de l'information, accent mis sur les phénomènes nouveaux en cours de développement ou attendus (poursuite des transferts de compétences, réformes touchant la fiscalité locale, investissement et besoin de financement des collectivités), suivi de la mise en œuvre des nouvelles nomenclatures comptables relatives aux régions (M71) et aux départements (M52) et de la simplification de la nomenclature relative aux communes et groupements (M14). Le département (DESL) prend une part importante dans la production et l'analyse des ratios d'autonomie financière prévus par la loi organique sur l'autonomie financière des collectivités locales qui sont calculés chaque année pour un rapport au Parlement. Les exigences de transparence dans l'évolution des budgets locaux et le souci de maîtrise et d'efficacité de la dépense publique à tous les niveaux renforcent le besoin de données et de processus de diffusion adaptés dans leur contenu, leur fraîcheur et leur mode d'accessibilité.

Pour la **fonction publique territoriale (FPT)**, un des axes majeurs de développement consistera à valoriser les informations rendues récemment disponibles par la présentation de rapports standardisés par les collectivités territoriales à leur comité technique paritaire. Ces « bilans sociaux » apportent des informations sur la structure détaillée des emplois (analysés aussi bien en termes statutaires, juridiques, administratifs, qu'en termes de conditions d'activité, de quotité de temps de travail...), mais aussi sur les mouvements de personnels, la formation, les absences au travail, la prévention et la sécurité... La disponibilité de cinq exercices (1999, 2001, 2003 et 2005, 2007) permettra de développer l'analyse des évolutions de la FPT. Elle permettra également de disposer d'un point de comparaison précieux sur l'état de la FPT avant les pleins transferts de compétences et de personnels décidés par la loi du 13/08/2004 sur les libertés et les responsabilités locales. Un important travail de simplification du recueil de ces rapports a eu lieu, en concertation avec les collectivités locales, les producteurs et utilisateurs de données sur ce thème pour établir le bilan social au 31.12.2005 à présenter avant la mi 2006, travail reconduit pour le bilan au 31.12.2007 à présenter avant la mi 2008.

Une attention particulière sera apportée, en partenariat avec l'Insee, sur le suivi des personnels transférés suite à la loi « libertés et responsabilités locales ». Le questionnaire de l'enquête COLTER au 31/12 est régulièrement aménagé pour suivre les flux correspondants et l'évolution de la situation des personnels transférés, au regard notamment de l'exercice du « droit d'option » pour les personnels de l'éducation nationale et de l'équipement.

Enfin les travaux entrepris depuis plusieurs années autour de l'utilisation des DADS-U comme colonne vertébrale du système d'information sur la Fonction publique (y compris la Fonction publique territoriale) devraient déboucher sur des développements décisifs dans l'utilisation de cette source.

Le développement de l'**intercommunalité** fera l'objet d'une étude systématique des comptes des établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre, mais aussi d'une

connaissance aussi précoce que possible des nouveaux établissements se mettant en place. Les modalités du recueil de l'information sur les autres structures intercommunales (celles qui ne sont pas à fiscalité propre) ont été rénovées, en lien avec les Préfectures, en vue de la constitution d'une information actualisée chaque trimestre. Ce système d'information permet la diffusion par accès Internet à une base nationale des informations statistiques sur l'ensemble des EPCI, informations portant notamment sur la nature de l'EPCI, sa composition, ses compétences, sa nature juridique.

Une diffusion des informations sur ces structures se fera sous forme électronique, avec un développement de l'information cartographique.

Enfin, un des axes prioritaires de la **diffusion des informations** est la valorisation du site Internet de la DGCL et la réalisation de cédéroms, qui se substituent dans certains cas à la diffusion sur papier. Les tableaux volumineux sont diffusés sur cédérom ou directement accessibles sur le site, sous format « tableur », ce qui en rend l'utilisation plus facile.

Notons enfin que l'information recueillie par le département des études et des statistiques locales provient essentiellement de l'exploitation de documents administratifs, sous-produits de l'activité normale des pouvoirs publics : budgets primitifs et comptes administratifs, transmis aux préfets pour le contrôle de légalité, informations sur la fiscalité locale à partir des opérations de gestion de la DGI, données issues des fichiers de gestion comptables de la DGCP avec laquelle un protocole d'échange a été réactualisé, rapports aux Comités Techniques Paritaires présentés par les collectivités locales dans le cadre de la loi. Sur certains aspects le département des études et des statistiques locales demande une contribution particulière aux préfetures qui mettent en forme des informations dont elles disposent elles-mêmes (intercommunalité, analyse de comptes et budgets locaux). Pas plus que par le passé, le département ne prévoit en 2008 de réaliser d'enquêtes ni auprès des ménages, ni auprès des entreprises, ni même auprès des collectivités locales, au sens où l'entend le comité du label du Cnis.

2 . Les travaux nouveaux ou rénovés pour 2008

La rubrique « Données Chiffrées » du site Internet de la DGCL sera régulièrement enrichie par les productions statistiques du DESL sur les régions, les départements, les communes et groupements et la fonction publique territoriale. L'actualisation en continu et la mise à disposition des données directement utilisables (au format tableur) sera renforcée.

L'année 2008 sera une année de consolidation des opérations menées à bien en 2007.

En application de l'article 33 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, les rapports transmis par les collectivités ont été établis en 2006 à partir des données de 2005. La DGCL a mis en œuvre tout le dispositif permettant la prise en charge de cette nouvelle campagne, en poursuivant les efforts de réduction des délais de production des résultats. En collaboration avec le centre national de la fonction publique territoriale, la DGCL a effectué l'exploitation statistique des rapports dits « bilans sociaux » établis par les collectivités dotées d'un CTP au 31 décembre 2005, dans des délais raccourcis (publication de premiers résultats mi 2007 et des résultats complets avant la fin 2007). 2008 permettra d'en tirer des enseignements complémentaires. On poursuivra aussi la constitution de séries à partir des résultats des bilans sociaux des campagnes précédentes et des données de cadrage fournies par l'enquête Colter de l'Insee. L'année 2008 sera consacrée au recueil des bilans établis au 31.12.2007 sur un modèle peu modifié par rapport à la campagne précédente.

Le suivi de l'intercommunalité a été longtemps centré sur l'intercommunalité à fiscalité propre. Le recueil de l'information a été étendu, en lien avec les Préfectures, aux autres structures intercommunales (Syndicats de type SIVU, SIVOM...), de façon à avoir une connaissance complète et actualisée des structures intercommunales (le précédent recueil est au 01/01/1999). Le dispositif de collecte et de diffusion des données aura été complètement mis en place en 2007. 2008 pourra voir les premières exploitations rendues possibles par le nouveau système : étude des périmètres, répartition des compétences, etc.

Dans le domaine des finances locales on poursuivra les objectifs

- de rationalisation de l'acquisition des données par le traitement de masse des fichiers de gestion enrichis par des traitements ciblés sur les collectivités les plus importantes.

- de recherche de plus de cohérence entre le traitement de grandes et des petites communes d'une part, entre les comptes et les budgets d'autre part.
- de constitution de séries longues cohérentes sur les principaux agrégats et ratios.
- la mise au point de référentiels de comparaison sur des ensembles d'unités définis par d'autres critères que les strates démographiques.

3 . Les opérations répétitives

• **Actualisation de l'ouvrage « Les collectivités locales en chiffres »** qui reste l'ouvrage annuel de référence. A partir de l'expérience de 2007, il est prévu de poursuivre une mise en ligne en février-mars pour intégrer les données disponibles au 1^{er} janvier (intercommunalité, population) et les données issues de la loi de finances initiale de l'année pour la répartition des dotations de l'Etat. Il est aussi de prévu de poursuivre une actualisation en cours d'année chapitre par chapitre, à chaque échéance de production de nouvelles données significatives, notamment à l'occasion de la sortie du rapport de l'Observatoire des Finances Locales.

• **Finances locales** :

à l'échelon de la commune :

- exploitation des comptes administratifs et des données de gestion des communes de plus de 10 000 habitants et publication sur les finances des communes de plus de 10 000 habitants (exercice 2006) ;
- travaux statistiques sur les comptes de gestion des communes de moins de 10 000 habitants et publication sur les finances des communes de moins de 10 000 habitants (exercice 2006) ;
- analyse des budgets primitifs communaux 2008 et publication des résultats.

dans le domaine des groupements de collectivités territoriales :

- exploitation du fichier des comptes des groupements à fiscalité propre et publication sur les finances de ces groupements (exercice 2006).
- analyse des budgets primitifs communaux 2008 et publication des résultats.

à l'échelon du département :

- exploitation des comptes administratifs des départements et publication sur les finances départementales (exercice 2007) ;
- exploitation des budgets primitifs 2008 des départements et publication des résultats.

à l'échelon de la région :

- exploitation des comptes administratifs des régions et publication sur les finances des régions (exercice 2007) ;
- exploitation des budgets primitifs 2008 des régions et publication des résultats.

. dans le domaine de la fiscalité directe locale :

- pour l'ensemble des communes, groupements, départements et régions, exploitation de fichiers départementaux donnant les bases d'imposition, les taux, les produits votés et les compensations. Données de cadrage disponibles en octobre de l'année de l'exercice, publication en début d'année du guide statistique de la fiscalité directe locale (exercice 2007).

Le département participe aux travaux de l'**Observatoire des finances locales** mis en place en 1996 au sein du Comité des finances locales ; il rédige en particulier un rapport annuel sur la situation financière des collectivités locales avec des contributions d'autres services de la DGCL, synthèse de contributions interministérielles.

• **dans le domaine de la fonction publique territoriale :**

Participation aux travaux de l'Observatoire de l'emploi public

• **dans le domaine de l'intercommunalité et des structures locales :**

Participation aux travaux de l'Observatoire des territoires

Comme les années précédentes, le département prendra une part active à la rédaction du **rapport au gouvernement sur l'autonomie financière des collectivités locales**.

4 . Allègement de la charge statistique des entreprises

Sans objet

5 . Aspects particuliers du programme 2008

5.1 Aspects régionaux et locaux

Par définition, l'ensemble des activités de la DGCL se rapporte à la dimension régionale et locale de la vie publique. Toutefois, compte tenu de l'absence de représentation hors de Paris et de ses effectifs limités, il n'est pas prévu d'effectuer de manière systématique des travaux relatifs à un territoire particulier. La priorité sera donnée à la mise à disposition des acteurs locaux des données concernant leur propre territoire. La recherche de collaborations interministérielles comme celle déjà mise en œuvre pour les zonages à travers le site www.territoires.gouv.fr/zonages sera poursuivie.

Le nouveau dispositif de collecte des budgets primitifs des communes à partir des données enregistrées à la DGCP devrait permettre, compte tenu de sa couverture maintenant étendue au delà d'un échantillon, de disposer désormais d'informations par région sur l'ensemble des communes.

5.2. Aspects « environnement »

Le département publie les données de fiscalité concernant les ordures ménagères (Taxe et redevance). Il est en rapport avec l'IFEN pour échanger sources et informations de contexte.

5.3. Aspects « européens »

Néant

6 . Diffusion des travaux et liste des publications

Dans la continuité des orientations précédentes, la politique de diffusion du DESL consiste à mettre en ligne au plus tôt la totalité des données disponibles. L'utilisateur peut ainsi considérer qu'il a accès à toutes les informations ; autrement dit qu'il n'existe pas de données qui ne seraient pas diffusées ou seulement mobilisables à la demande. L'édition papier (complétée pour les grandes masses de tableaux) par un CD-ROM vient ensuite au plus tôt des délais de fabrication. L'autre aspect consiste mettre en ligne une masse de plus en plus importante de données téléchargeables (et donc utilisables) sous formes de listes et de tableaux de résultats dans les formats courants pour les utilisateurs. Enfin il est prévu une mise à jour infra annuelle des chapitres de « collectivités locales en chiffres » pour assurer la cohérence au fur et à mesure de la sorte des autres publications.

Dans la période, l'équilibre actuel entre le volume d'information qui fait l'objet d'une édition papier et celui qui ne fait l'objet que d'une diffusion électronique sera revu au profit de ce dernier média. Les publications d'analyse des comptes et budgets se feront principalement sous forme électronique. La série des Bulletins d'information statistique (BIS) verra donc renforcer son rôle de présentation synthétique des résultats tout en pouvant traiter en plus d'études transversales ou rétrospectives.

Le programme prévisionnel suivant sera adapté au fur et à mesure à ces évolutions de la diffusion électronique.

- Mise en ligne et publication 1^{er} trimestre 2008
Collectivités locales en chiffres 2008

- 1^{er} trimestre 2008

Guide statistique de la fiscalité locale (2007)

Mise en ligne des données de l'intercommunalité au 1.1.2008

BIS : L'intercommunalité à fiscalité propre au 1.1.2008

Les finances des groupements à fiscalité propre (CA 2006)

➤ 2^{ème} trimestre 2008

BIS : Groupements et syndicats de communes au 1.1.2007

Les finances des communes de plus de 10 000 h. (CA 2006)

BIS : Les comptes des collectivités locales en 2005

Rapport de l'observatoire des finances locales 2008➤ 3^{ème} trimestre 2008

Les budgets primitifs des régions en 2008

Les budgets primitifs des départements en 2008

Les finances des communes de moins de 10000 habitants (CA 2006 et synthèse des finances des communes 2006)

➤ 4^{ème} trimestre 2008

Les taux de fiscalité directe votés par les communes de plus de 10 000 h. en 2008 (mise en ligne sans publication papier)

BIS : La fiscalité locale directe en 2008

Les budgets primitifs des communes et de leurs groupements à fiscalité propre en 2008

BIS : Les budgets primitifs des collectivités locales en 2008

Les finances des régions (CA 2007)

Annexe : Liste des publications 2007

Toutes les données et publications du département sont disponibles sur Internet à l'adresse <http://www.dgcl.interieur.gouv.fr/index.html>, rubriques «données chiffrées» et «publications».

Les publications les plus récentes (au 1^{er} octobre 2007)

Ouvrages de synthèse

Les collectivités locales en chiffres 2007

Les finances des collectivités locales en 2007
(Rapport de l'observatoire des finances locales)

Synthèse nationale des rapports au CTP sur l'état au 31 décembre 2003 des collectivités territoriales (Bilans sociaux)

Synthèses thématiques sur les bilans sociaux 2003

- La formation des agents des collectivités
- La santé au travail
- L'emploi des travailleurs handicapés
- La place des femmes dans la territoriale
- Les mouvements de personnel

BIS (Bulletin d'informations statistiques)

n° 54 : L'intercommunalité à fiscalité propre en 2007

n° 53 : Les finances des collectivités locales depuis 20 ans

n° 52 : La fiscalité directe locale en 2006

n° 51 : Synthèse des résultats des Bilans Sociaux 2003

n° 50 : L'intercommunalité à fiscalité propre en 2006

A paraître

n°58 : Groupements à fiscalité propre et syndicats de communes en 2007

n°57 : La fiscalité locale directe en 2007

n°56 : Les bilans sociaux 2005 : première synthèse

n°55 : Les budgets primitifs des collectivités locales en 2007

Brochures et CD-ROM : Statistique et finances locales

Le guide statistique de la fiscalité directe locale 2006

Les finances des régions en 2005

Les finances des départements en 2005

Les finances des régions en 2006 (à paraître)

Les finances des départements en 2006 (à paraître)

Les budgets primitifs des départements en 2007

Les budgets primitifs des régions en 2007 (à paraître)

Les budgets primitifs des communes et de leurs groupements à fiscalité propre en 2007 (à paraître)

Les finances des communes de plus de 10 000 habitants en 2005

Les finances des groupements de communes à fiscalité propre en 2005

Les finances des communes de moins de 10 000 habitants en 2005 (à paraître)

RÉCAPITULATIF DES OPÉRATIONS DE MOYEN TERME 2004-2008

Les opérations figurant dans le récapitulatif des opérations nouvelles au cours du moyen terme 2004-2008 (rapport du Cnis n° 86) apparaissent sur fond grisé.

Opérations	Unité	Prévision	Observations	Suivi
Collecte sur les « Autres intermédiaires financiers »	BdF-DESM-SASM	Règlement BCE sur les fonds de placement promulgué fin juillet 2007 ; préparation et mise en place des nouveaux systèmes de collecte d'ici à la fin 2008. Règlement BCE sur les véhicules de titrisation en préparation (promulgation en 2008)	Demande de la BCE portant sur les institutions financières autres que monétaires.	En cours
Refonte de la collecte auprès des établissements de crédit	BdF-DESM-SASM	Ouverture en 2006 du processus de révision des règlements BCE relatifs aux taux d'intérêt et bilan monétaire ; (conclusion à la fin 2008)	Projet européen coordonné par la BCE	En cours
Mise en œuvre de la guideline MUFA (Monetary Union Financial Accounts statistics) de la BCE du 21 novembre 2002	BdF-DESM-SESOF	Levée de toutes les dérogations en novembre 2005	Projet européen coordonné par la BCE	Achevé
Mise en œuvre du règlement sur les SIFIM (Services d'intermédiation financière indirectement mesurés)	BdF-DESM-SESOF	Transmission à Eurostat à compter de janvier 2005	Les conditions d'utilisation des nouvelles statistiques de flux d'intérêt seront examinées prochainement	Achevé
Mise en œuvre du règlement 501/2004 sur les comptes financiers trimestriels des administrations publiques	BdF-DESM-SESOF en collaboration avec la DGCP	Toutes les dérogations ont été levées.	Projet européen coordonné par Eurostat	Achevé
Mise en œuvre de la guideline MUFA (BCE) du 17 novembre 2005	BdF-DESM-SESOF	Levée de toutes les dérogations pour décembre 2008	Projet européen coordonné par la BCE	En cours
Mise en œuvre du règlement sur les comptes trimestriels	BdF-DESM-SESOF	Transmission à l'INSEE en 2007	Utilisation des comptes de résultat trimestriels des	En cours

non financiers par secteur			institutions financières	
Réforme du classement par échéance des titres de créance	BdF-DESM-SESOF	Aboutissement en 2008	Mise en conformité avec les prescriptions du SEC95	En cours
Mise en place d'un qui-à-qui sur les titres (F3, F5)	BdF-DESM-SESOF	Aboutissement en 2008	Respect du nouveau programme de transmission d'Eurostat sur les comptes financiers	En cours
Mise en œuvre de la base 2000 pour les comptes financiers	BdF-DESM-SESOF	Publication en mai 2005		Achevé
Aménagement de la collecte statistique sur la détention de titres	BdF-DESM-SESOF BdF-DBdP-SERIB	Mise en place en 2007 Premières productions statistiques en 2008	Meilleure appréciation des flux de portefeuille Adaptation aux demandes de la BCE	En cours
Etablissement des nouvelles séries de la base 2000 de comptabilité nationale	BdF-DESM-SESOF	Aboutissement en 2007	Respect du nouveau programme de transmission d'Eurostat sur les comptes financiers	Pré requis : réforme de l'enquête sur la détention de valeurs mobilières
Renouvellement de la population des déclarants directs	BdF-Direction de la balance des paiements	Mise en place en 2004. Opération liée aux deux suivantes.	Résulte de la décision européenne d'imposer un seuil d'exemption déclarative pour les banques pour les virements inférieurs à 12 500 €	
Elaboration d'une enquête sur les opérations internationales de services des entreprises : constitution préalable d'un répertoire des entreprises actives à l'international	BdF-Direction de la balance des paiements		Évolution du système de collecte qui pourrait découler du relèvement à 50 000 € du seuil d'exemption mentionné	Présentation à la réunion du 10 février 2005 du groupe Cnis « Mesure des échanges internationaux de services »
Mise en place d'une enquête pour les besoins de la Balance des paiements sur les échanges de services.	BdF-Direction de la balance des paiements	Enquête pilote en 2008, mise en œuvre éventuelle fin 2008.	A fait l'objet d'un avis du Cnis lors de l'Assemblée générale de 2005	Demande d'avis d'opportunité à la réunion Monnaie, finance du 18 mai 2006
FATS (Foreign Affiliated Trade Statistics) et connaissance de l'activité des filiales étrangères et résidentes des entreprises multinationales	BdF-Direction de la balance des paiements et Département SSE de l'Insee	Application du futur règlement européen sur les filiales étrangères.	Mise en cohérence de différentes sources (BdF, Insee, SESSI, DGTPE)	Échanges de données individuelles entre BdF et Insee réalisés.
Trimestrialisation de	BdF-Direction	À compter de	Obligation	Fait.

la position extérieure	de la balance des paiements	décembre 2004	européenne (BCE)	
Publication des performances de la nouvelle cotation en termes de prévision du risque	BdF-Direction des entreprises	Débuté en 2005	Publication s'inscrivant dans le cadre des préconisations de l'accord de Bâle	Annuel
Développements de nouveaux états portant sur la solvabilité selon la nouvelle directive d'adéquation des fonds propres et les comptes consolidés aux normes IFRS	BdF-SGCB	Projet COFINREP finalisé en juin 2007	Prise en compte des nouveaux dispositifs comptables et prudentiels européens	